



Yvan Boulerice

Sans Titre (Gouache sur papier) – Fritz Brandtner, 1940.

attribue le nom d'automatiste. Il s'agit de Jean-Paul Riopelle, Marcel Barbeau, Jean-Paul Mousseau et Pierre Gauvreau. Leur manifeste, *Refus global*, est publié en 1948. Parallèlement au groupe automatiste, un autre groupe se forme à Montréal, autour d'Alfred Pellon. Ce peintre s'inspire surtout des théories cubistes et surréalistes. Son groupe qui compte, entre autres, Léon Bellefleur, Jacques de Tonnancour et Albert Dumouchel publie également un manifeste, *Prisme d'yeux*, en 1948.

Au début des années cinquante, les post-automatistes tentent d'organiser les formes et les couleurs de façon plus

rigoureuse, tout en continuant à mettre l'accent sur l'expression d'un monde inconscient alors que le mouvement plasticien propose d'abandonner la spontanéité au profit d'un discours formel plus complet. Quoiqu'il en soit, la figuration ne disparaît pas complètement de la scène artistique québécoise au cours de ces années.

L'art québécois, libéré des contraintes académiques des années trente adopte donc, vingt ans plus tard, un langage pictural riche et diversifié, auquel les plasticiens donnent plus d'intensité au cours de la décennie suivante.

des ministères et des organismes canadiens intéressés aux travaux de la Commission.

Au cours de ses travaux, la Commission a passé en revue les activités réalisées sous l'égide de l'Accord depuis la première réunion tenue l'an dernier à Québec en décembre. Pendant l'année écoulée, les relations culturelles belgo-canadiennes se sont renforcées notamment dans les domaines des échanges de bourses, des relations établies entre facultés universitaires belges et canadiennes et des échanges de professeurs. La Commission établira pour les années à venir un programme réciproque d'échanges et de diffusion culturelle conforme aux orientations de la coopération belgo-canadienne en matière culturelle qui visent notamment l'élargissement des échanges de personnes dans les secteurs académique et socio-culturel et un accroissement de la diffusion culturelle au plan de la créativité artistique.

Cette réunion de la Commission à Bruxelles a coïncidé avec la présentation en Belgique de deux activités canadiennes organisées à la suite de l'Accord culturel belgo-canadien:

a) Une tournée du 13 au 22 octobre du Théâtre du Rideau Vert de Montréal qui présente la pièce de l'auteur acadien Antonine Maillet *La Sagouine* au Festival du Jeune Théâtre de Liège, ainsi qu'à Arlon, Bruxelles, Ottignies et Namur; et

b) L'exposition du 21 octobre au 15 novembre au Centre culturel de l'ambassade du Canada à Bruxelles d'une collection de 50 gravures de 23 artistes canadiens contemporains.

Réunion de la Commission mixte canado-belge

La Commission mixte créée sous l'égide de l'Accord culturel conclu entre le Canada et la Belgique en juillet 1967 a tenu ses deuxièmes assises à Bruxelles entre les 11 et 15 octobre.

La Commission était présidée du côté canadien, par M. André Bissonnette, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures du Canada, et, du côté belge, par M. Marcel Hicter, directeur général de la jeunesse et des loisirs au ministère de l'Éducation nationale et de la culture française.

La sous-commission belgo-québécoise, qui se réunit en même temps que la Commission mixte, est présidée du côté québécois par M. André Dufour, sous-ministre adjoint au ministère des Affaires intergouvernementales du Québec. En sa qualité de président québécois M. Dufour est membre d'office de la Commission mixte. Le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Saskatchewan étaient aussi représentés et l'on remarquait également des représentants

Taxes sur les exportations des produits pétroliers

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, a annoncé que les taxes sur les exportations des produits pétroliers d'origine canadienne ont été fixées selon le tarif suivant pour le mois d'octobre 1976; ces prix demeureront les mêmes jusqu'à nouvel ordre:

	septembre	octobre
Essence à moteur et constituants	3.25	3.25
Distillat moyen	3.00	3.00
Fuel-Oil lourd	3.00	3.50
Pétrole partiellement traité	3.65	3.80